

bres se plaignent vivement qu'on n'ait pas déposé le budget de la guerre et que le ministre de la guerre n'ait pas été remplacé.

MM. Vandepereboom et Frère prennent la défense du gouvernement.  
M. Couvreur proposa que le gouvernement soit invité à déposer sans délai le budget de la guerre.  
Cette proposition est rejetée par 38 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.

Egypte.

Alexandrie, 29 novembre.

Un des complices dans l'assassinat de président Lincoln, John Suratt, venant de Civita-Vecchia, a été arrêté à Alexandrie, sur la demande du consul américain.

## CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 5 décembre.

Ni le *Moniteur du matin*, ni le *Moniteur du soir* ne s'expliquent sur le message du président Johnson. L'impression, qu'au premier moment, ce document avait excitée, n'a pas été atténuée par la note du journal officiel annonçant que l'on prépare dans nos ports militaires les navires destinés au rapatriement de l'armée expéditionnaire au Mexique.

Le *Moniteur du soir* ajoute que ces préparatifs coïncident avec la concentration des troupes françaises en vue de l'évacuation définitive, dont l'échéance est prochaine et qui doit s'effectuer en une seule fois. Comment s'expliquer alors que le président Johnson ait parlé, dans son message, d'un ajournement au printemps de 1867 ? Attendons des éclaircissements nécessaires.

Dans tous les cas, il est bon de constater que le monde des affaires, pas plus que le monde politique, ne s'est beaucoup ému du langage tenu par le président Johnson. La rente et toutes les autres valeurs ont été tenues en hausse aujourd'hui à la Bourse. Il en est été autrement si l'on avait pu mettre en doute la persistance des bons rapports entre la France et les Etats-Unis.

Le nombre des vaisseaux, des frégates et des transports à vapeur qui ont reçu l'ordre d'armer pour concourir au rapatriement du corps expéditionnaire français au Mexique, est aujourd'hui de vingt-cinq. On pense que l'embarquement à la Vera-Cruz du corps expéditionnaire pourra avoir lieu à l'époque prévue par le maréchal Bazaine, c'est-à-dire vers la fin de janvier ou les premiers jours du mois de février prochain.

En attendant le retour en Europe de l'Empereur Maximilien, on signale la présence à Paris du général autrichien comte de Thun qui a renoncé au commandement de la légion austro-mexicaine, et se dispose à rentrer à Vienne. Beaucoup d'officiers de la légion belge sont déjà revenus en Belgique.

Le *Figaro*, d'après des lettres qu'il reçoit de Miramar, annonce que l'état de l'Impératrice Charlotte est presque désespéré; on s'attend même, dit-il, à une crise qui serait la dernière.

Une dépêche de Venise, 5 décembre, annonce que le général Fleury, est reparti par train express, pour Florence, où il doit être reçu en audience spéciale par le roi Victor-Emmanuel. L'aide de camp de l'Empereur est attendu à Rome à la fin de cette semaine.

D'après le *Moniteur du soir*, la situation tendrait, en Italie, à un rapprochement entre le Saint-Siège et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. Le Saint-Père, dit en terminant la feuille officielle, donne une preuve manifeste de sa confiance

dans l'avenir et dans l'efficacité des garanties stipulées au profit de la Papauté, en convoquant à Rome tous les évêques de la catholicité pour le 29 juin 1867, 18<sup>e</sup> anniversaire séculaire du martyr de Saint-Pierre.

On lit aussi dans un journal :  
« Des informations particulières nous permettent d'affirmer que, sur l'initiative de la France, plusieurs puissances sont tombées d'accord pour proposer au Pape un arrangement capable de satisfaire en même temps le sentiment national en Italie et le Saint-Siège en ce qui concerne le maintien des possessions, territoriales actuelles du Pape. »

On assure que le nombre des bâtiments destinés à concourir au rapatriement de la division expéditionnaire à Rome, vient d'être porté de trois à six. Les bâtiments nouvellement désignés sont : le *Mogador*, le *Labrador* et le *Canada*. Ces trois frégates, armées en transport, seront rendues vers le 10 à Civita-Vecchia.

Le 71<sup>e</sup> et le 85<sup>e</sup> régiments d'infanterie, embarqués à Civita-Vecchia étaient attendus hier à Toulon. C'est dans ce port que doivent débarquer toutes les troupes provenant de l'évacuation du territoire pontifical. Les différents corps de troupes à ramener de Civita-Vecchia à Toulon, forment un effectif total de 397 officiers, 6546 hommes et 630 chevaux.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au palais de Compiègne, sous la présidence de l'Empereur.  
Le prince de Metternich qui fait partie de la 3<sup>e</sup> série des invités de Compiègne, partira pour Vienne dès son retour de la résidence impériale. Son absence ne se prolongera pas au-delà d'une quinzaine.

On dit que l'Empereur et l'Impératrice ne reviendront pas de Compiègne avant le 20 décembre. Si cette nouvelle est exacte, il y aura une 4<sup>e</sup> série d'invités. Elle comprendra, dit-on, un assez grand nombre d'hommes de lettres et d'artistes.

On parle de M. le général Allard et de M. Quentin-Boucard comme devant être appelés prochainement au Sénat où beaucoup de sièges sont devenus vacants depuis la dernière session.

Un journal de Paris pousse la témérité jusqu'à annoncer que le mouvement dans les préfectures, dont il est question depuis quelque temps, dit-il, est ajourné jusqu'à la mi-janvier. — La feuille en question serait aussi embarrassée pour dire où elle a pris la seconde nouvelle que la première.

Le général Dix, débarqué hier à Southampton est attendu à Paris.

LL. AA. II. les princesses Clotilde Napoléon et Mathilde, accompagnées d'un sénateur et de plusieurs personnes de distinction, sont descendues hier par l'escalier de la place de la Madeleine dans l'égout collecteur, qu'elles ont parcouru jusqu'aux débris qui aboutissent au parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette. LL. AA. II. sont montées ensuite en voiture pour se rendre à la place du Châtelet, où elles devaient descendre dans l'égout collecteur et le visiter en bateau jusqu'à Asnières.

L'événement du jour pour les Parisiens qui placent si haut dans le programme de leur existence les plaisirs de la vie théâtrale, est l'apparition sur la scène du Vaudeville de la pièce de Victorien Sardou : *Maison Neuve*. Sous ce titre, se déroule devant le public la lamentable histoire d'un jeune ménage qui pour courir après le faux bonheur que promettent les splendeurs du luxe et les rumeurs étourdissantes des salons à la mode, abandonne le vénérable foyer où pendant quelques années il a goûté les charmes d'une existence douce et honorée. Pour châtier de leur inconstance, les deux époux sont à la veille de sombrer en plein abîme du déshonneur et de la ruine, mais la catastrophe se laisse seulement entrevoir et tout finit par une salubre et vigoureuse leçon infligée à ceux qui seraient tentés

de se laisser entraîner par le mirage des séductions contemporaines. Quant à la pièce en elle-même, elle est comme la *Famille Benoiton* et *Nos bons Villageois* et ses autres aînées, entremêlées de très belles choses et de beaucoup de médiocrités.

Pour toute la correspondance J. REBOUX.

Les réformistes de Londres continuent la lutte. Un meeting a été tenu hier à James Hall, MM. Bright, Mason, Jones et quelques autres membres du Parlement ont prononcé des discours en faveur de la réforme parlementaire. Le gouvernement semble comprendre la gravité de la situation. L'*Advertiser* dit que non seulement les membres toriques sont d'accord sur la nécessité de présenter un bill de réforme à la session prochaine, mais qu'il en sera sérieusement parlé dans le discours de la reine au Parlement.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance du 5 décembre.

Tous les membres du Conseil étaient présents à la séance.

Secrétaire : M. P. Parent.

1. Le Conseil nomme une commission composée de MM. Duthoit, Lestocart, P. Parent, Ternynck, Siocin-Hannart et Dewarlez, pour examiner la question d'un boulevard de jonction entre Roubaix et Tourcoing.

2. Division en deux parties de la délibération précédente, concernant un emprunt au moyen de dix centimes additionnels et d'une surtaxe de l'octroi pour couvrir les dépenses occasionnées par le choléra et pour différents travaux.

3. Rectification de divers alignements dans les rues de Blanchemaille, des Sept-Ponts et de la place du Troignon.

4. Adoption d'une réclamation du sieur Edouard Humez.

5. Crédit de 812 fr. 60 pour paiement du zinc employé à la couverture de la baraque, rue St-Vincent-de-Paul.

6. Approbation de deux soumissions pour construction d'aqueducs, rue de l'Epeule et rue du Moulin.

7. Adoption d'une proposition de M. le maire pour la construction de trottoirs le long des chemins pavés.

8. Vote d'un crédit de 2,600 fr. pour l'emploi des vieux grès dans divers chemins.

9. Ajournement de la réception de l'aqueduc dans la rue Pélat prolongée, et réception définitive de l'aqueduc de la rue des Arts.

10. Vote d'un crédit de 10,750 fr. pour prolongement du chemin n° 9, jusqu'à Linselles.

11. Crédit de 141 fr. 75 c. pour restitution d'un droit de concession au cimetière.

12. Présentation d'un rapport de la commission des logements insalubres qui sera livré à l'impression.

13. Adoption d'une proposition de modification d'alignement dans la rue de la Longue-voie.

14. Avis favorable au prolongement de l'aqueduc de la rue de l'Hometel, jusqu'à l'égout collecteur.

15. Admission d'une réclamation des entrepreneurs du presbytère Saint-Martin.

16. Rapport de la commission présenté par M. Lestocart sur les rues nouvelles à paver par les propriétaires avec le concours de la ville et adoption par le Conseil.

Les commerçants notables de la circonscription de la chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix sont convoqués pour le dimanche 16 décembre, à 10 heures, afin de procéder à l'élection 4<sup>e</sup> de quatre membres de la Chambre consulta-

tive, en remplacement de MM. Achille Bois-sière, Louis Eeckman, Louis Lefebvre et François Roussel, membres de la première série, sortant d'exercice; 2<sup>e</sup> d'un cinquième membre, en remplacement de M. Réquillart-Scrépel, démissionnaire.  
Le scrutin sera ouvert pendant trois heures.

La Chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 7 décembre à 7 heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

1<sup>o</sup> Application de la loi du 18 juillet 1866 aux courtiers de la place de Douai.  
2<sup>o</sup> Tarifs des façons dans la maison centrale de Loos.  
3<sup>o</sup> Rapports et objets divers.

Une circulaire ministérielle dit qu'à l'avenir il sera réservé au ministre d'accorder aux étudiants en droit, l'autorisation de prendre extraordinairement une ou plusieurs inscriptions, et d'abréger ainsi le temps des études réglementaires.  
Cette autorisation ne sera accordée que dans des cas très-rare, et sur un rapport du recteur, accompagné de l'avis de la Faculté.

La Cour de cassation vient de décider que l'arrêté qui prescrit la destruction des chardons dans les campagnes était illégal et nul comme contraire à la liberté territoriale; que, du reste, cet arrêté, s'il émanait du préfet, serait encore nul comme n'ayant pas pour objet une mesure de sûreté générale, les préfets ne pouvant prendre des arrêtés de police, même s'appliquant à toutes les communes de leur département qu'autant que ces arrêtés ont un tel caractère.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :  
« Nous avons cru devoir nous taire sur la démission de l'honorable M. Flamen de ses fonctions de maire de Lille, car nous conservons l'espoir que ce magistrat, qui a déjà donné tant de preuves de dévouement intelligent dans ses fonctions administratives, ne persisterait pas dans sa détermination première.  
« Nos confrères de la presse ayant entretenu le public du regrettable incident du Conseil municipal, seule cause de cette détermination, nous croyons devoir rompre le silence en annonçant à nos lecteurs qu'à la suite d'une démarche du Conseil municipal tout entier, notre honorable maire, cédant aux plus vives et sympathiques instances, avait consenti à reprendre sa démission. »

Par décret royal de S. M. le roi des Pays-Bas, en date du 24 novembre 1866, M. François Defontaine a été nommé consul des Pays-Bas à Lille.

Nous apprenons que, le dimanche 9 décembre courant, la *Société Chorale de Roubaix* doit chanter à la grand-messe paroissiale de l'église Notre-Dame, la messe à trois voix de J.-B. Van Brec.  
Une quête sera faite au profit des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, par les soins de M. le doyen de Notre-Dame.

La messe sera conduite par M. Hassman, le nouveau directeur de la Société Chorale, et à l'offertoire, l'orgue sera tenu par cet habile artiste, ancien organisateur à Valenciennes.

Nous ne saurions trop engager toutes les personnes désireuses de juger des progrès de la société, du talent si remarquable de son chef, et en même temps de participer à la bonne œuvre dont il est parlé plus haut, d'assister à cette touchante cérémonie.

Au marché aux grains de Lille du 5 décembre il y a eu une baisse de 0 f. 74 c. à l'hect.

Dans ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Alice Deschamps, après cinq condamnations, avait été expulsée de France. Depuis sept ans, elle se trouvait à Roubaix; découverte, elle a été arrêtée : deux mois de prison.

Une femme de Tourcoing, Victoire Lepoutre, et Louis Caildamer, son mari, sont prévenus, la première d'avoir volé des bobines de lin dans la fabrique où elle travaillait, et le deuxième d'avoir vendu en Belgique ces mêmes bobines... Quatre mois de prison chacun.

Fideline Fournier, veuve Pluquet, domiciliée à Roubaix, est comme Victoire Lepoutre, une ouvrière de fabrique pour qui la probité est un vain mot. Elle a soustrait à son patron des déchets de lin dont elle trouvait un placement assuré chez un nommé Louis Detreuillet. Le tribunal l'envoie pour trois mois en prison et lui inflige la même peine au recéleur Detreuillet.

Florentine B..., femme D..., demeurant à Wattrelos, s'est prise de querelle avec une de ses voisines et lui a jeté, dans le feu de la dispute, un seau d'eau sur la tête. Elle l'a ensuite accablée de coups et réduite au lit pendant plusieurs jours. Tous ces faits d'une certaine gravité, ont été, après quelques contestations survenues entre les témoins, beaucoup atténués, et Florentine B... a été condamnée à 16 fr. d'amende.

L'ouverture de la ligne de Boulogne à Calais, est officiellement annoncée pour le lundi 7 janvier 1867. Il y aura six trains de voyageurs par jour, trois montants, c'est à dire de Boulogne à Calais; trois descendant, c'est à dire de Calais à Boulogne, et plusieurs trains de marchandises. Le service se fera, pendant les premiers mois de l'exploitation, sur une seule ligne de Boulogne à Marquise et vice versa.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## Tribunaux

### AFFAIRE LAMIRANDE.

On nous écrit de Poitiers le 3 décembre : L'audience d'aujourd'hui s'est passée en incidents. D'abord les défenseurs ont posé des conclusions tendant à déclarer la nullité de l'extradition de Lamirande. Le ministère public les a combattues en faisant valoir que les extraditions sont des actes diplomatiques dans lesquels les tribunaux n'ont absolument rien à voir. En effet, la Cour a déclaré qu'étant saisie de l'affaire par le gouvernement impérial lui-même, qui prenait tout sous sa responsabilité, elle passait outre, se croyant compétente pour juger la cause de Lamirande. — Dans les formalités de l'extradition de l'accusé au Canada, il n'avait été question de la part de ceux qui réclamaient la personne de Lamirande, que du crime de faux. Or, l'arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Cour impériale de Poitiers avait renvoyé Lamirande devant la cour d'assises de la Vienne pour trois chefs d'accusation : abus de confiance, vols qualifiés et faux en écriture de banque. La Cour d'assises, d'après une lettre que M. le garde des sceaux a écrite à M. le procureur général de la Cour impériale de Poitiers, voulant se conformer pour la régularité à la procédure d'extradition qui avait eu lieu au Canada était dans l'intention de ne juger Lamirande que pour le chef d'accusation de faux. Cependant M. le président a demandé à l'accusé s'il consentait à être jugé par les deux autres crimes : abus de confiance et vols qualifiés. S'il y avait consenti, toute difficulté était apaisée; mais il a refusé sur le conseil de ses défenseurs. La Cour, malgré les conclusions déposées et développées par M. Lachaud et suivant les réquisitions du ministère public, M. l'avocat général Gast, a décidé qu'elle ne retiendrait que l'accusation de faux et

— Qui saura ce qui s'est passé ici ?

— Qui ? N'y a-t-il pas là-haut un œil qui voit tout ? Et tandis qu'ici, dans le plus profond secret, vous imolez une vie humaine à votre soif de vengeance, Dieu humiliera-t-il pas au moins le cri d'agnie du seigneur Geronimo ?

Julio vit avec une secrète joie que ses paroles faisaient trembler son maître, bien que celui-ci voulût feindre une ironie insensibilité.

— Quelle plaisanterie ! murmura Simon; Pietro Mostajo qui va s'aviser de parler de Dieu ! Mes précautions sont trop bien prises; quand le caveau souterrain aura reçu le secret, pas un coq ne l'ébruiera.

— Vous croyez, signor ? Quand donc un tel meurtre demeure-t-il caché ? Il n'est pas étonnant que je penche la tête et que je me prenne à songer. Je rêvais et je voyais sous mes yeux des choses si terribles et si douloureuses que je n'ose vous les dire. J'en ai encore les larmes aux yeux.

— Eh bien, que voyais-tu ? demanda Turchi avec une anxiété croissante.

— Ce que je voyais ? Le bailli et ses serviteurs, qui liaient à un homme les bras derrière le dos, et le traînaient dans la rue comme un odieux malfaiteur, le peuple jetait de la boue au prisonnier et lui criait : « Assassin ! » Un échafaud, et sur cet échafaud un bourreau et un condamné; puis un glaive étincelant au soleil, un jet de sang et une tête tombée...

Le domestique se tut avec intention; mais son maître lui saisit convulsivement le bras et murmura d'une voix rauque :

— Et puis ? et puis ?

— Et puis la foule applaudissait et ses malédictions tombaient sur le nom...

— Quel nom ?

— Le vôtre, signor.  
Simon Turchi était tellement saisi par ce spectacle de sa fin possible qu'il poussa un cri et recula tout tremblant. Il resta un instant muet et les yeux baissés.

Julio contemplait le signor, foudroyé par l'émotion, avec une sorte de sourire contenu. Il n'avait pas inventé le rêve sinistre uniquement pour essayer s'il ne pourrait encore faire renoncer son maître à sa périlleuse entreprise; son intention était aussi de l'effrayer et de se venger ainsi de la violence qu'il lui fallait subir de sa part.

Cependant Simon Turchi ne resta pas longtemps sous l'impression de la prédiction de mauvais augure. Il releva la tête et dit avec un accent de mépris :

— Lâche hypocrite, c'est la peur et l'inquiétude qui te font rêver de semblables choses. L'homme le plus courageux serait lâche; il est fatal que je sois assez malheureux pour avoir besoin de toi; sans cela je me délivrerais de ta présence... Mais moi du moins, je ne reculerai pas devant l'accomplissement de ce que j'ai entrepris. Parle, dis-moi ce que j'ai à attendre de toi ! L'heure va sonner il n'est plus temps d'hésiter.

— Nous verrons celui qui fera avec le plus de sang-froid ce qu'il a promis. Vous vous trompez sur mon compte, signor, la crainte ne me trouble pas; c'est par sympathie pour vous que je tombe dans ces idées noires et tristes. Je croyais remplir mon devoir en vous montrant encore une fois l'abîme.

— Tais-toi, il est trop tard ! s'écria

Turchi presque hors de lui. Insensé, tu souhaites donc ma perte, ma ruine, mon éternel déshonneur ? Je laisserais vivre mon ennemi, je le laisserais me regarder du haut de sa grandeur, lui devenu l'époux de Marie Van de Werve ? Non, non; c'est moi qui serai l'heureux, le riche, le fier; et dût tout m'échapper, dût l'échafaud être ma fin, il faut que la rage de vengeance qui me déchire le cœur s'aggrave... Rien, non rien ne peut me retenir, et si tu étais un obstacle pour moi, Julio, je passerais par-dessus ton cadavre pour frapper celui qui a empoisonné ma vie... Oh ! ne me brave pas, je suis capable de tout !

A ces mots, Simon Turchi porta la main au poignard passé à sa ceinture; son visage était violet, ses lèvres tremblaient et il fixait sur son domestique un regard foudroyant.

Cette menace n'effraya guère Julio probablement parce qu'il ne croyait pas que son maître pût l'exécuter. Un sourire ironique sur les lèvres, il fit deux pas en arrière, porta la main à son couteau et dit d'un ton railleur :

— Il serait singulier, signor, que Geronimo nous surprit ici à nous battre. Il ne pourrait rien trouver de mieux pour sauver sa vie.

— Comment ! tu oserais ?  
— Pourquoi pas ? Croyez-vous que Julio se laisserait tuer comme un veau ?

— Ecoute ! le voilà ! s'écria Simon Turchi bondissant de saisissement et de terreur.

Dans la cour retentissaient les coups répétés du marteau de fer de la petite porte pratiquée dans le mur d'enceinte du jardin.

— Julio, encore un fois que puis-je

attendre de toi ? demanda Turchi avec anxiété.

— Je ferai ce que j'ai promis, ni plus ni moins.

— Eh bien, cours et ouvre la porte. Pas un mot imprudent, pas d'inquiétude sur ton visage; amène-le ici, dis-lui que je suis occupé avec le négociant étranger; fais-le attendre; s'il ne s'assied pas tout de suite, choisis un moment favorable et attire-le dans le fauteuil. Viens m'appeler ensuite; je ferai le reste.

— Vous voulez que j'attire le signor Geronimo dans le fauteuil ? murmura Julio.

En sortant de la chambre, Turchi lui répéta d'une voix menaçante et avec des yeux flamboyants :

— Pietro Mostajo, songe au facteur de Lucques !

Julio sortit du bâtiment, se dirigea vers le mur et ouvrit la porte.

— *Benvenuto*, signor Geronimo, dit-il. Quelle bonne nouvelle y a-t-il pour que vous venez rendre visite à mon maître dans son jardin ? Il y a bien longtemps que vous n'êtes plus venu ici.

— En effet, Julio, il y a longtemps répendit le jeune gentilhomme avec un sourire ouvert, tandis qu'il entrainait dans le jardin et se dirigeait vers la maison. Il me semble qu'on ne songe pas encore ici à recevoir du monde; car tout est encore sauvage et abandonné. Le signor Turchi n'a-t-il pas parlé de faire travailler dans le jardin ?

— Oui; mais mon maître est depuis quelque temps d'humeur triste, et le goût des choses plaisantes ou agréables le quitte tout à fait.

— Je le sais, Julio; mais cela ira mieux.

— Ah ! puissiez vous dire vrai, signor !

— Quel profond soupir tu pousses, Julio ! Tu m'inquiètes. Ton maître est-il malade ?

— Le domestique sentit qu'il devait se surveiller, s'il ne voulait faire soupçonner au gentilhomme quelque danger. Il dit d'une voix dégagée :

— Ce n'est rien, signor. Mon maître se porte bien et est de bonne humeur aujourd'hui. Depuis que j'ai vu briller sur votre poitrine l'épée de Brufforio, il m'est resté quelque chose qui me serre le cœur à l'improviste. Alors il m'échappe comme un long soupir.

En disant ces mots, il avait conduit le gentilhomme dans la chambre où se trouvait le grand fauteuil à bras.

— Signor Geronimo, dit-il, mon maître est en haut; je vais l'avertir de votre arrivée. Asseyez-vous en attendant.

Julio sortit de la chambre; il se cacha au bout de l'escalier derrière une porte et écouta avec une vive attention, s'il n'entendait pas crier les ressorts du fauteuil.

Après avoir longtemps attendu en vain dans cet endroit, il entra dans le corridor, et, revenant auprès du jeune gentilhomme, il dit :

— Signor, mon maître vous prie de l'excuser. Il est occupé là-haut avec une personne dont il vous a parlé hier, dit-il. Ils sont ensemble à écrire ce qui doit vous être remis. Veuillez donc attendre quelques instants avec patience.

HENRI CONSORTI

La suite au prochain numéro.